



2025 / 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-SEPT MARS DEUX MILLE VINGT CINQ A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GSELL Bernard - KALIAKOURAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - ROUX MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : COLLOMB Daniel à COLLIARD Dominique
JAY Hélène à MARTINET-BON Françoise
MORARD Ghislaine à GROGNIET Jean-Christophe
RICHER Maryse à MORIN Jean Yves

EXCUSÉ : GUILLARD Paul

Date de Convocation :
20 mars 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 19
Votants : 23

Monsieur Alain ROUX-MOLLARD est désigné Secrétaire de Séance.

Objet : Affectation des résultats du Compte Financier Unique 2024 – Budget La Piat

Le Président propose aux membres du conseil communautaire une reprise définitive des résultats dégagés par le compte financier unique 2024 du budget La Piat afin de procéder en connaissance de cause à l'établissement du budget 2025.

	RECETTES	DEPENSES
002 – Résultat de fonctionnement reporté		
001 – Résultat d'investissement reporté		337 393.47 €
1068 – Capitalisation de l'excédent de fonctionnement	46 470.00 €	

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2311-5,
Vu les instructions budgétaires M57,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise des résultats 2024 et l'affectation proposée au budget 2025.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
23			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,

André POINTET

